



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-Saint-Denis  
éducation  
nationale

Bobigny, le 23 septembre 2019

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles  
élémentaires publiques et privées sous contrat  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
des instituts médicaux éducatifs

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'Éducation nationale

Affaire suivie par :  
Damien Rémont  
Réfèrent Mémoire et Citoyenneté  
Téléphone :  
01 43 93 73 22  
Courriel :  
[Damien.Remont@ac-creteil.fr](mailto:Damien.Remont@ac-creteil.fr)

8 rue Claude Bernard  
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

**Objet :** lancement de la 24<sup>e</sup> édition du Parlement des enfants, session 2019-2020

Organisée conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis 1994, le Parlement des enfants permet aux élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel. À ce titre, cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève, visant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Pour sa 24<sup>ème</sup> édition, le Parlement des enfants propose aux classes d'élaborer leur proposition de loi sur la question de société suivante :

**« L'égalité entre les femmes et les hommes »**

Vous trouverez en annexe le formulaire d'inscription (annexe 1), les modalités de participation (annexe 2), les conditions de réalisation des travaux (annexe 3), les modalités de sélection des travaux (annexe 4).

Je vous demande de bien vouloir diffuser très largement cette circulaire auprès des enseignants. J'attire votre attention sur le fait qu'il est attendu la **candidature de deux classes de CM2 par circonscription du 1<sup>er</sup> degré (candidature avant le 11 octobre 2019)**. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour assurer le plein succès de cette opération essentielle pour la formation de nos élèves à la citoyenneté et aux valeurs de la République, et je vous remercie par avance de votre collaboration.

Antoine Chaleix

